

Montréal, le 7 juillet 2017

Madame Jane Philpott Ministre de la Santé Bureau de la colline Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Consultation publique | Restriction de la publicité de boissons et d'aliments mauvais pour la santé destinée aux enfants

Madame la Ministre,

Répondant à l'appel lancé par le ministère de la Santé, c'est avec plaisir que nous vous soumettons nos commentaires dans le cadre des travaux visant à restreindre la publicité de boissons et d'aliments mauvais pour la santé destinée aux enfants au Canada.

Tout d'abord, permettez-nous de vous situer l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. L'Ordre a pour mission de valoriser l'importance de la nutrition, de la saine alimentation et des soins nutritionnels pour la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé humaine.

À cette fin, l'Ordre privilégie des interventions de qualité optimale de la part de ses membres, et ce, en fonction des divers besoins nutritionnels de la population québécoise. Ce faisant, l'Ordre contribue à la protection du public et contrôle la qualité de l'acte professionnel tout en favorisant la promotion, le développement et la reconnaissance des compétences de ses quelque 3 200 membres, lesquels exercent dans les secteurs de la nutrition en santé publique, de l'agroalimentaire, de la nutrition clinique et de la gestion des services alimentaires.

L'ordre applaudit les efforts de consultation exhaustive du gouvernement canadien auprès des parties prenantes dans l'élaboration de sa politique. L'Ordre est d'avis que la concertation et l'interdisciplinarité confèrent les meilleures chances d'arriver au résultat final optimal. La participation de chacun contribuera sans aucun doute à l'adhésion et au succès de la mise en œuvre de mesures législatives adoptées. De plus, l'Ordre reconnaît et salue la cohérence des différentes actions gouvernementales entreprises récemment par le gouvernement canadien visant une saine alimentation pour l'ensemble de la population.

D'emblée, l'Ordre accueille favorablement la volonté du gouvernement de restreindre la publicité

de boissons et d'aliments mauvais pour la santé destinée aux enfants au Canada. Il va sans dire

que nous appuyons toute initiative gouvernementale visant à protéger les enfants et à leur offrir les

meilleures chances de développer de saines habitudes alimentaires.

La consultation fait appel aux parties prenantes afin d'obtenir leurs réflexions et commentaires au

sujet de quatre questions d'importance centrale dans le processus :

• Quelle est la limite d'âge appropriée pour ces restrictions?

• Comment pourrait-on définir les « aliments malsains » pour les besoins des restrictions sur

la commercialisation?

• Comment pouvons-nous déterminer si une publicité s'adresse à des enfants?

Quels types de techniques de commercialisation ne devraient pas être restreints?

D'abord, l'Ordre est tout à fait d'accord avec la définition de l'âge des enfants allant jusqu'à 17 ans.

Le raisonnement et le justificatif basés sur les faits scientifiques de Santé Canada en ce sens sont

tout à fait adéquats et pertinents.

Ensuite, en ce qui trait à la définition des aliments malsains et aux options proposées par Santé

Canada, l'Ordre est d'avis que la science devrait guider les choix, tel que proposé dans le document

de consultation. Plus précisément, les aliments considérés sains devraient s'en tenir aux aliments

présents dans le Guide alimentaire canadien. De ce point de vue, l'Ordre préfère l'option 1 (5 %).

Dans le même ordre d'idées, nous croyons que les boissons avec édulcorants devraient être

classées dans la catégorie des aliments malsains.

Par ailleurs, la science étant continuellement en évolution, l'Ordre se questionne à savoir si Santé

Canada compte prévoir un processus lui permettant d'ajuster la définition des aliments malsains

pour suivre l'évolution des connaissances au besoin. Par exemple, nous pensons aux additifs ou

aux colorants alimentaires.

En ce qui concerne les questions 3 et 4, l'Ordre est d'avis qu'il est essentiel que les mesures soient

déterminées avec la contribution interprofessionnelle de plusieurs experts chercheurs du domaine

des sciences du marketing et des sciences sociales notamment. Ainsi, l'Ordre maintient qu'il

soutiendra toute initiative basée sur les faits objectifs permettant au plus grand nombre possible

d'enfants de développer de saines habitudes alimentaires.

550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Ouest, bureau 1855, Montréal (Québec) H3A 1B9

En conclusion, l'Ordre réitère son ouverture et son intérêt à collaborer avec le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques visant la saine alimentation des Canadiens.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Ann Payne, Dt.P., M.A. Vice-Présidente

c. c. Monsieur Pierre Sabourin Sous-ministre adjoint